



REPORTAGE



Journée de la Chine

Un palier pour l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Lomé

Pour promouvoir la culture chinoise et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Lomé, l'ambassade de Chine au Togo et l'Université de Lomé ont organisé une Journée de la Chine. L'événement a eu lieu le vendredi 24 novembre dernier à l'Institut Confucius de l'Université de Lomé.

PAGE 10

REPORTAGE



Terrorisme

Un colloque international recherche des solutions à Lomé

Un colloque scientifique international a été ouvert le samedi 25 novembre 2023 à Lomé par le président de l'université de Lomé, le professeur Adama Kpodar. Il portait sur l'épineux problème de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique, notamment dans la sous-région ouest africaine.

PAGE 11

POLITIQUE

Fichier électoral

L'OIF remet les pendules à l'heure... !

Après la publication de l'audit du fichier électoral effectué par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'on a enregistré plusieurs réactions visant à accuser l'auteur de l'audit. Dans un communiqué publié le vendredi 24 novembre ...

PAGE 11

Rapport d'audit du FRSC 2020

Que retenir du débat contradictoire à l'Assemblée nationale ?

À la suite des auditions du gouvernement et de la Cour des comptes sur le rapport d'audit du Fonds de riposte et de solidarité Covid-19 (FRSC) gestion 2020 par la mission d'information mise sur pied par l'Assemblée nationale, un débat contradictoire a été organisé le vendredi 24 novembre 2023 à l'hémicycle. Il en ressort que les deux parties ne se sont pas comprises dans les démarches ...



PAGE 3



PURS

Eliminer les intrusions des groupes armés terroristes au Togo

Le jeudi 23 novembre 2023, s'est tenu le traditionnel Conseil des ministres sous la présidence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Au cours des travaux, il y a eu l'adoption d'un décret portant création ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

21 ponts vont être construits pour désenclaver des zones rurales dans 5 régions du Togo

Au Togo, des ouvrages de franchissement majeurs seront bientôt érigés dans le cadre du programme de désenclavement et d'aménagement des pistes rurales.

Le projet de construction de 21 ponts dans les cinq régions du pays, porté par le ministère du Désenclavement et des Pistes rurales, se précise un peu plus dans ce sens.

A l'issue de discussions menées avec des sociétés spécialisées, la structure des ouvrages a été définie. Concrètement, il s'agira de ponts modulaires mixtes acier-béton de type uni-bridge, a annoncé jeudi 24 novembre, Kanfitine Issa Tchède en Conseil des ministres.

Ces infrastructures, une fois réalisées, faciliteront aux populations rurales, l'accès aux services socioéconomiques de base, et l'écoulement de leurs produits agricoles.

Pour rappel, en juin dernier, le gouvernement avait bénéficié d'un appui financier de la France pour ce projet.

Projet de loi de finances

Le budget de l'Etat, exercice 2024 projeté à 2 166, 1 milliards de francs CFA

C'est une première au Togo. Projeté à 2 166, 1 milliards de francs CFA en ressources et en charges, le budget de l'Etat, exercice 2024 franchit le seuil de 2000 milliards FCFA. Il se trouve ainsi multiplier par 10, comparativement à quelques années plus tôt. L'annonce a été faite à la suite du Conseil des ministres de ce jeudi 23 novembre 2023.



PAGE 5



SOMMAIRE

Madagascar/Présidentielle

A peine réélu, le président sortant Andry Rajoelina contesté

P 4

Finance et Télécommunication

Le Togo veut aller loin et a ménagé sa monture pour

PP 6&7

Journée de la Chine

Un palier pour l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Lomé

P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI**Au sein de Masséda, Maman Sénamé, un pilier essentiel à sa communauté**

Au cœur de la localité profondément agricole de Masséda, dans la préfecture du Bas-Mono, loin des tumultes urbains, se tient un modeste grenier détenant une mission bien plus grande que ce que les yeux perçoivent. Il appartient à Maman Sénamé, de son véritable nom AMEZOTI Mawulé, une femme de la soixantaine. Depuis plusieurs décennies, cette humble demeure sert de lieu où Maman Sénamé stocke du maïs, qu'elle revend à ses voisins en période de disette. Son récit, en apparence simple, narre le rôle vital des petits commerces locaux dans les zones rurales, mettant en avant la dignité et la fierté qui émanent de ces activités modestes. Retour sur le parcours d'AMEZOTI Mawulé, qui a trouvé dans le produit APSEF du FNFI un allié précieux pour dynamiser la productivité de son champ.

Les Saisons de la Vie et des Céréales

Maman Sénamé, figure respectée au sein de la petite communauté de Masséda, est une cultivatrice passionnée depuis sa jeunesse. Au fil des saisons et des mutations des champs, elle a toujours suivi attentivement les cycles de la nature. Elle, à l'instar de nombreuses agricultrices, prend l'initiative de stocker une modeste quantité de ses récoltes, qu'elle propose ensuite à la communauté locale. "C'est une tradition. Ma mère faisait de même. Donc, depuis que je suis au foyer, je perpétue cette pratique depuis que mon mari m'a offert un lopin de terre", partage-t-elle. Ainsi, elle devient un rempart de stabilité alimentaire.

Chaque Jour, un Acte de**Solidarité**

En période de pénurie, Maman Sénamé ouvre les portes de son grenier. Les voisins affluent, le sourire aux lèvres. Ces échanges quotidiens dépassent la simple transaction économique ; ils tissent le tissu social de la communauté. La joie partagée autour des sacs de céréales va bien au-delà d'un simple échange matériel ; c'est un acte de solidarité et de reconnaissance mutuelle.

La Capacité de Persévérer avec le produit APSEF du FNFI

Avec l'âge, Maman Sénamé a dû renoncer à son champ. Cependant, son destin a pris une nouvelle tournure grâce à sa rencontre avec le produit APSEF du FNFI. "C'est un jeune voisin qui m'a ouvert la voie en me parlant des produits FNFI. J'ai pensé

qu'avec ça, je pourrais rémunérer des personnes pour m'aider dans les travaux du champ. Les premiers prêts ont surtout



Maman Sénamé

servi à cela. Vu mon âge, certaines tâches me sont devenues inaccessibles". Ce soutien financier lui

a permis d'engager de la main-d'œuvre et d'acquérir un peu d'engrais pour relancer son activité. "Avec le Fnfi, je peux désormais contribuer davantage à ma communauté. C'est une bénédiction", confie-t-elle.

Une Rencontre Transformatrice

Fière malgré la modestie des quantités de céréales qu'elle stocke, Maman Sénamé déclare : "Je ne peux peut-être pas nourrir tout le village, mais je fais ma part." Sa petite entreprise

cette mission humble au rang d'engagement communautaire, elle confère une dignité particulière à sa contribution.

Accompagner son Mari, Soutenir sa Famille

Pour Maman Sénamé, il ne s'agit pas simplement de céréales. C'est aussi l'histoire d'une vie partagée avec son mari. "Quand j'ai arrêté, c'était difficile. Maintenant, grâce à ça, je peux le soutenir, et nous arrivons à subvenir aux besoins de notre famille", exprime-t-elle avec une émotion palpable. Son activité n'est pas seulement un moyen de subsistance, mais aussi une expression profonde de son engagement envers son foyer.

Le Cadeau de la Dignité

À travers l'histoire émouvante de Maman Sénamé, se dessine un tableau vivant de l'importance des petits commerces de proximité dans les zones rurales. Chaque sac de céréales devient un acte d'autonomisation, un cadeau de dignité. Même dans la modestie, elle trouve la richesse de l'utilité et le pouvoir de l'impact

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
 Edité par DIRECT MEDIA RCCM
 N° TG_LOM 2015 B 1045
 BP : 30117 Lomé - Togo
 Tél : (+228) 90 15 39 77 / 97 87 12 42
 Facebook: togomatin
 E-mail : atogomatin@gmail.com
 Site web: www.togomatin.tg
 Tw: @togomatin1
 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
 Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
 Rachidou Zakari

Responsable web :
 Carlos Amevor

Comité de rédaction :
 Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
 Edem Dadzie
 Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative, financière
 et commerciale:
 AMAH Essognim

Graphiste:
 Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
 Tirage: (2000 exemplaires)

Rapport d'audit du FRSC 2020

Que retenir du débat contradictoire à l'Assemblée nationale ?

À la suite des auditions du gouvernement et de la Cour des comptes sur le rapport d'audit du Fonds de riposte et de solidarité Covid-19 (FRSC) gestion 2020 par la mission d'information mise sur pied par l'Assemblée nationale, un débat contradictoire a été organisé le vendredi 24 novembre 2023 à l'hémicycle. Il en ressort que les deux parties ne se sont pas visées dans les démarches visant à entreprendre cet audit.

Si la mission d'information a décidé d'organiser ce débat contradictoire, c'est tout simplement parce qu'elle a constaté des divergences entre les deux parties. « La mission note un décalage entre les réponses données et les observations de la Cour des comptes. La mission a noté un manque de consensus dans le cadre de l'audit de la Cour des comptes », a affirmé l'honorable Essossimna Legzim Balouki, présidente de la mission.

Lors du débat contradictoire, le ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya, a déploré l'opacité avec laquelle la Cour a travaillé. Selon lui, la Cour des comptes n'a pas transmis les Termes de référence (TDR). Pour sa part, la Cour des comptes affirme qu'il revenait au ministre de lui proposer des TDR, donc

un canevas de travail. Toutefois, elle précise avoir travaillé sur les TDR avec le représentant du ministre, et que si le ministre ne les a pas reçus, cela serait lié à un dysfonctionnement de ses propres services qu'il doit assumer. Sani Yaya répond



Sani Yaya (à gauche), Yawa Djigbodi Tsègan (au milieu) et Jean Koffi Edoh, président de la Cour des comptes (à droite)

que des TDR consensuels n'ont pas été élaborés. Il n'y aurait donc pas eu de consensus dans la conduite de l'audit.

Par ailleurs, la Cour affirme avoir envoyé le rapport provisoire au ministre de l'Économie et des Finances, et c'est plus de 8 mois après que ce dernier a envoyé ses observations. Dans son rapport, la Cour des comptes n'indexe aucun cas de détournement. Mais, elle parle de non-respect et de non-conformité des procédures.

Elle va jusqu'à parler de non-respect et de l'ignorance

de certaines dispositions légales et comptables. Le gouvernement reconnaît avoir travaillé dans l'urgence, et qu'il n'était pas évident de respecter certaines procédures à la lettre. Certaines dépenses auraient été faites directement par

les partenaires. Le gouvernement affirme par contre avoir envoyé des éléments à la Cour, mais qu'elle ne les a pas pris en compte totalement dans le rapport final publié. La Cour des comptes trouve que tous les éléments n'ont pas convaincu. « Le rapport définitif a été transmis au ministre, et il l'a reçu sans aucune autre observation », affirment les membres de la Cour.

Sani Yaya évoque des problèmes de compréhension de certains mécanismes et procédures. Selon lui, dans le contexte

de Covid-19, c'est le bon sens qui devrait prévaloir et non le fait de traîner sur des histoires de procédures. Lors du débat, les membres du gouvernement ont présenté les preuves de leur transparence, et ont expliqué le bien-fondé de



certaines dépenses que récuse la Cour des comptes. Pour certaines dépenses comme l'achat du riz, le ministre a indiqué que c'est le Trésor public qui a payé directement au fournisseur à travers la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (Bceao). C'est la même chose dans le cas du programme Novissi où l'argent a transité par le Trésor public et non par le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale. Les membres de la Cour des comptes font observer que ces arguments auraient pu être donnés avant. « C'est

aujourd'hui qu'on nous donne les pièces », affirment-ils. La Cour des comptes dit qu'elle reste concentrée sur ses observations concernant les problèmes de non-conformité.

De leur côté, les membres du gouvernement déclarent que les documents existent et ont été produits. « Ce que nous avons ici, ce sont les photocopies des pièces que nous leur avons envoyées », fait remarquer Sani Yaya. Le secrétaire général du gouvernement, le Dr Christian Trimua, demande à la Cour des comptes de reconnaître les insuffisances en son sein et de les corriger. Les échanges ont duré toute la journée, et les divergences demeurent. La mission d'information affirme qu'elle va bientôt déposer son rapport au bureau de l'Assemblée nationale.

Il faut préciser que c'est le gouvernement lui-même qui a demandé l'audit de la Cour des comptes. Vendredi dernier, le débat contradictoire a eu lieu en présence de la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi Tsègan, des députés, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de la presse.

Edem Dadzie

PURS

Éliminer les intrusions des groupes armés terroristes au Togo

Le jeudi 23 novembre 2023, s'est tenu le traditionnel Conseil des ministres sous la présidence du chef de l'État Faure Gnassingbé. Au cours des travaux, il y a eu l'adoption d'un décret portant création du Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS).

Le contexte sécuritaire régional, caractérisé par de graves menaces et des attaques terroristes ainsi que l'augmentation de la criminalité transfrontalière n'épargne pas le Togo. La région des Savanes connaît des attaques de groupes armés qui endeuillent des familles, perturbent la vie des communautés et entraînent des déplacements de populations.

Face à cette situation, le président de la République a réaffirmé sa détermination à ne céder aucune portion du territoire national et à mettre tout en œuvre pour défendre la patrie et vaincre les terroristes. Il est donc apparu nécessaire de renforcer la résilience des populations en adoptant des mesures particulières sur

les plans sécuritaire, social, sanitaire et économique.

Après plus d'un an de mise en œuvre, les actions menées ont permis d'obtenir des résultats encourageants dans les principaux domaines d'action couverts par le programme. Ainsi, dans le secteur de l'eau, l'accès à l'eau potable s'est étendu à près de 80.000 nouvelles personnes, faisant progresser le taux de desserte en milieu rural, de 64% en 2021 à 73,5% en 2022. Dans le secteur de l'énergie, avec un taux moyen d'accès à l'électricité de 66%, l'électrification rurale a également augmenté avec 15.000 ménages supplémentaires raccordés à l'électricité, faisant passer le taux de 22% en 2021 à 27% en 2022.

Dans le secteur agricole, plus de 1.000 hectares de bas-fonds ont été aménagés et plus de 21.000 tonnes d'engrais vivriers ont été distribuées ainsi que la fourniture de kits d'irrigation et la construction de



Faure Gnassingbé sur le terrain contre le terrorisme (Image d'archives)

forages. Tenant compte de ces résultats, le présent décret institue le PURS, qui s'inscrit désormais dans le cadre des actions de prévention et d'élimination

des intrusions des groupes armés terroristes et d'extrémisme violent et de préservation des acquis de développement du Togo.

Le PURS vise à mettre en œuvre l'ensemble des actions permettant de

touchées ou menacées par des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, identifiées sur la base des niveaux de menace.

L'adoption de ce décret permet au Togo de

renforcer la résilience des populations sur tous les plans. Ce programme concerne l'ensemble du territoire national et couvre spécifiquement les zones

poursuivre la lutte contre l'insécurité et l'extrémisme violent et de renforcer la résilience des populations, avec l'appui des partenaires.

La rédaction

Madagascar/Présidentielle

A peine réélu, le président sortant Andry Rajoéline contesté

L'annonce de sa victoire dès le premier tour était tout de même attendue. Car, dans un scrutin largement boycotté par l'opposition, avec une participation historiquement faible, la victoire du président sortant Andry Rajoéline n'était plus une surprise. De même, les diverses contestations qui fusent de part et d'autre, loin d'être des surprises, questionnent en fin de compte la légitimité d'un président qui s'offre un mandat de plus, alors que couve un malaise profond dans la société malgache.

Pour cette élection, le président sortant s'offre environ 59% des suffrages exprimés. Un score annoncé samedi 25 novembre 2023 par la Commission électorale nationale indépendante, lors d'une conférence de presse à Antananarivo, et qui contraste avec la réalité à Madagascar ces derniers temps. Le taux de participation de 46 % annoncé par la Commission électorale surprend aussi plus d'un au sein de l'opposition qui estime pour sa part que la population a sanctionné le président

sortant par une abstention historique jamais connue dans le pays.

Pour ce scrutin, ils étaient douze candidats à affronter le président sortant dans un scrutin dont les contours ont été dénoncés par une grande partie de l'opposition. Déjà en juin, les remous avaient été enclenchés par la révélation de la naturalisation française faite discrètement par le président Rajoéline en 2014. Ce qui constitue, selon l'opposition, un empêchement destructeur pour une candidature à la

magistrature suprême du pays. La suite de ce bras de fer a conduit au boycott pur et simple de la présidentielle par un collectif dont les manifestations avant scrutin ont été durement réprimées par le pouvoir en place.



Andry Rajoéline

La veille de la proclamation des résultats, le collectif d'opposants avait annoncé

qu'il ne reconnaîtrait pas les résultats de cette élection, puisque selon lui, « elle n'existe tout simplement pas ». « Nous ne reconnaitrons pas les résultats de cette élection illégitime, truffée d'irrégularités,

sociale qui pourrait en découler », ont-ils mis en garde.

Même si le collectif des opposants et une partie de la société ont dénoncé des irrégularités pendant la tenue du scrutin, notamment, des bureaux de vote fermés, le manque d'urnes, l'emploi par le candidat sortant de ressources de l'État pour sa campagne, etc, l'élection se serait déroulée « dans des conditions régulières et transparentes », selon Arsène Dama, le président de la Commission électorale.

Les contestataires ont un délai de 9 jours pour déposer leurs recours en contestation, avant la proclamation des résultats définitifs par la Haute Cour constitutionnelle du pays.

T.M.

Sierra Leone

Tentative de vol d'armes militaires : des signes avant-coureurs d'une tentative de coup d'Etat ?

La Sierra Leone a été secouée par des troubles majeurs à la suite d'une tentative d'intrusion dans une armurerie militaire à Freetown, sa capitale, le dimanche 26 novembre. Le gouvernement a réagi promptement en déclarant un couvre-feu national à la suite de ces événements. Ce qui pose des questions relatives à une tentative de coup d'Etat, étant donné la crise qui secoue le pays depuis un certain temps.

Des individus non identifiés ont tenté d'envahir l'armurerie de la caserne de Wilberforce, située dans un quartier de Freetown abritant des ambassades et l'une des principales casernes du pays. Cette action a été rapidement repoussée par les forces de sécurité, mais en réponse à cette tentative, le gouvernement a instauré un couvre-feu sur l'ensemble du pays.

Le ministère de l'Information sierra-léonais a assuré à la population que le gouvernement et les forces de sécurité contrôlaient la situation. Cependant, aucune information précise sur les auteurs présumés de l'attaque ou leurs motivations n'a été divulguée pour l'instant. Le président Julius Maada Bio a également réagi, affirmant que la situation était sous contrôle et appelant à l'unité pour protéger la démocratie au Sierra Leone.

Des témoins ont signalé des échanges de tirs dans plusieurs quartiers de Freetown, notamment à Wilberforce, à Murray Town où

se trouve la Marine, ainsi qu'à proximité d'autres installations militaires. Les réseaux sociaux ont diffusé des enregistrements audio de tirs et d'explosions, contribuant à l'atmosphère de tension régnant dans la capitale.

L'ambassade américaine a vivement condamné cette tentative d'intrusion, affirmant son soutien à un Sierra Leone pacifique, démocratique et prospère.

Ces événements surviennent dans un contexte de crise politique consécutive aux élections présidentielle, législatives et municipales de juin 2023. Bien que Julius Maada Bio ait été réélu à la présidence avec 56,17 % des voix selon les résultats officiels, des observateurs étrangers ont remis en question la transparence du processus électoral.

Le principal parti d'opposition, le Parti du Congrès de tout le peuple (APC) avait qualifié les élections de truquées et décidé de boycotter le Parlement et les conseils locaux. Cependant, un accord a été conclu en octobre sous la médiation de plusieurs instances internationales, permettant à l'APC de mettre fin à son boycott en échange de la cessation des détentions et des affaires judiciaires qu'il considérait comme politiquement motivées.

La situation demeure tendue et évolutive, alors que les autorités travaillent à ramener la stabilité dans le pays.

T.M.

Sénégal/Pacte de Paris pour la planète

Macky Sall nommé envoyé spécial par Macron, une humiliation selon une coalition d'opposants

Cette nomination est intervenue depuis le 10 novembre 2023 dernier à Paris par le président Emmanuel Macron en marge du 6e Forum de Paris sur la Paix. Selon cette annonce, le président Macky Sall, deviendra à la fin de son mandat, envoyé spécial du Pacte de Paris pour la Planète et les Peuples (4P). Vendredi 24 novembre, les membres du FITE (Front pour l'inclusivité et la transparence des élections) s'insurgent contre cette nomination qu'ils considèrent comme être une « humiliation » à l'égard du peuple sénégalais.



Macky Sall (au pupitre)

Le Front pour l'inclusivité et la transparence des élections (FITE) a exprimé son indignation, considérant cette nomination comme une « humiliation » envers le peuple sénégalais. Les 36 signataires de la lettre de protestation estiment que le président français aurait dû éviter de proposer ce poste à Macky Sall, alors même que son mandat n'est pas encore terminé, même s'il a déclaré ne pas briguer un nouveau

mandat. Pour le FITE, l'ingérence supposée du président français dans les affaires intérieures du Sénégal est inacceptable. Les éloges de Macron à l'égard du président sénégalais et de la démocratie du pays sont jugés par l'opposition comme une méconnaissance des rapports sur les élections sénégalaises de 2021 et 2022, qui ont soulevé des questions sur la régularité des processus électoraux. En outre, les opposants

rappellent à Emmanuel Macron les violentes manifestations de mars 2021 et juin 2023, où plus d'une centaine de personnes auraient été tuées et plus d'un millier de personnes demeurent emprisonnées. Le FITE souligne également le refus d'une administration



sous le régime de Macky Sall de remettre des fiches de parrainage à un candidat de l'opposition, malgré une décision de justice en ce sens.

Le Front pour l'inclusivité et la transparence des élections a annoncé l'organisation d'une conférence de presse ce dimanche après-midi pour discuter des actions à entreprendre suite à cette correspondance.

T.M.

Projet de loi de finances

Le budget de l'Etat, exercice 2024 projeté à 2 166, 1 milliards de francs CFA

C'est une première au Togo. Projeté à 2 166, 1 milliards de francs CFA en ressources et en charges, le budget de l'Etat, exercice 2024 franchit le seuil de 2000 milliards FCFA. Il se trouve ainsi multiplier par 10, comparativement à quelques années plus tôt. L'annonce a été faite à la suite du Conseil des ministres de ce jeudi 23 novembre 2023.



Conseil des ministres sous la présidence de Faure Gnassingbé, chef d'Etat

Sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République, le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi de finances, exercice 2024. De 1.975,5 milliards de francs CFA dans la loi de finances rectificative 2023, le budget de l'Etat pour l'année 2024 est projeté à 2.166,1 milliards de francs CFA, soit une hausse de

9,6%. En franchissant le cap des 2000 milliards, les recettes budgétaires augmentent de 6,2%, essentiellement portées par les recettes fiscales. Quant aux dépenses, elles enregistrent une hausse de 3,2%. Dans la même veine, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement à poursuivre la mobilisation des recettes, l'élargissement de l'assiette

fiscale et l'optimisation des dépenses. En droite ligne avec le mandat social du chef de l'Etat, les actions d'inclusion sociale demeurent une priorité dans ce budget. La satisfaction des besoins des populations et le soutien aux couches vulnérables de la société, grâce à un financement accru du secteur social prennent le pas sur les

autres préoccupations gouvernementales.

En prenant comme repère la Feuille de route quinquennale, le projet de loi de finances, exercice 2024, repose sur 3 axes. Le premier axe est consacré à la promotion de l'inclusion et au développement du capital humain. Il est projeté à 669.186.668.000 de francs CFA, soit 48% des ressources. Le second axe est dédié à la transformation économique. Il est estimé à 419.363.033.000 de francs CFA, soit 30,1%. Le dernier axe est consacré au renforcement de l'Etat. Il est évalué à 304.451.095.000 de francs CFA, soit 21,9% des ressources.

Tout en évoquant les incertitudes liées au contexte économique international, Faure Gnassingbé a invité l'exécutif à « poursuivre les actions de lutte contre la flambée des prix, en vue de renforcer la résilience des populations, et de maintenir le cap sur la consolidation des bonnes performances du secteur agricole, notamment en matière de production vivrière et céréalière, ce en soutien à la maîtrise de l'inflation ». Pour soutenir la politique budgétaire, l'exécutif s'engage à poursuivre

les réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires et à mettre en œuvre des réformes structurelles visant à conforter la stabilité du cadre macro-économique. Au regard des réformes déjà initiées, le gouvernement s'attend à une forte contribution du secteur privé « à travers des mécanismes de financement innovants relevant des partenariats public-privé, notamment ceux de la finance verte ». Par ailleurs, l'exécutif a mis un accent sur la promotion et le développement du digital, un gage du renforcement de la transparence et d'une mobilisation efficace des ressources domestiques.

D'autres sujets relatifs à l'assurance maladie universelle et à la création du Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS), ont été discutés. Enfin, une communication sur la mise en œuvre du projet de construction de 21 ponts modulaires mixtes acier-béton, de type uni-bridge, a été présentée par la ministre du Désenclavement et des Pistes rurales.

Edy Alley

Secteur privé

Accord de partenariat entre les Chambres de commerce du Togo et de Dakhla au Maroc

Pour des liens plus solides et dynamiques entre acteurs économiques, la Chambre africaine de commerce et de services (CACS) de la région de Dakhla au Maroc et la Chambre de commerce et de l'industrie du Togo (CCI -Togo) ont paraphé un accord de partenariat. L'accord a été signé ce vendredi 24 novembre 2023 à l'occasion de la 2^e édition de « AFRICA Executif Meeting » qu'abrite Lomé.

Signé respectivement par la présidente de la Délégation spéciale de la Chambre consulaire du Togo, Nathalie Bitho et le président de la CACS, Abdelmonaim Faouzi, cet accord va permettre de renforcer les relations diplomatiques et économiques entre les deux pays. Par cet accord, les opérateurs économiques vont œuvrer pour le renforcement des liens de coopération entre le Togo

et le royaume chérifien, mais particulièrement la région de Dakhla. Précisément, les opérateurs économiques des deux pays vont nouer des partenariats d'investissement dans les domaines tels que la santé, les énergies renouvelables, l'agriculture, le tourisme et l'éducation. Nathalie Bitho a salué ce partenariat qui va profiter au secteur privé des deux pays. « Une continuité

du renforcement des relations entre le Togo et le Royaume du Maroc en général et la région Dakhla-Oued Eddahab en particulier, s'impose ainsi à tous les décideurs des 2 nations afin de créer une

Afrique, les deux pays font le commerce de plusieurs produits. En 2019, du Maroc, le Togo a importé des fertilisants, des équipements électroniques et électriques, et des denrées agro-alimentaires.

sont estimés à près de 4 milliards FCFA.

Partenaires économiques de longue date, le Togo et le Maroc ont vu leur échange croître au fil des années. Sur le plan



Accord de partenariat entre les Chambres de commerce du Togo et de Dakhla au Maroc, le 24 novembre 2023 à Lomé

dynamique plus nourrie et basée sur un partenariat gagnant-gagnant pour la communauté des affaires », a indiqué Nathalie Bitho. Cinquième partenaire commercial du Togo en

Le coût de ces transactions est estimé à environ 13 milliards FCFA, selon la CCI-Togo. A l'inverse, les produits exportés par le Togo en direction du royaume chérifien

diplomatique, les deux pays sont parvenus à signer un accord de suppression de visas pour les détenteurs de passeports ordinaires, en juillet 2022.

Edy Alley

Finance et Télécommunication

Le Togo veut aller loin et a ménagé sa monture pour

En juin dernier, le Togo a élargi sa sphère des finances en renforçant sa coopération économique internationale, positionnant par la même occasion son statut de pays membre de l'Union africaine des télécommunications.



Franc FCFA

Le gouvernement a entrepris la révision de la charte des Très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) qui a été adoptée le 23 novembre 2021. L'adoption de cette charte s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement des sociétés du secteur informel vers le secteur formel à travers de nouvelles conditions plus alléchantes. Eu égard à l'importance qu'accorde le gouvernement à la réussite des réformes en général et celle de la réforme 4 (R4) de la Feuille de route 2025 en particulier, un décret portant création, attributions et organisation de l'agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises a été adopté le 7 juillet 2022 dans le cadre de l'amélioration des mécanismes d'accompagnement et d'appui de ces entreprises qui représentent près de 80% du tissu économique national.

Centres de gestion agréés pour une discipline financière

Un Centre de gestion agréé (CGA) est un organisme ayant pour objet de fournir aux entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles et de prestataires

de services, une aide technique en termes de tenue de la comptabilité, de déclarations fiscales et sociales, d'élaboration des états financiers, de formation, d'information, de conseils et de coaching pour la prévention des difficultés économiques et financières de leurs adhérents.

L'adoption de ce projet de loi s'inscrit également dans la droite ligne des objectifs fixés dans le cadre de la mise en oeuvre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, dont un certain nombre d'actions ont été initiées pour appuyer les entreprises.

Le nouveau texte de loi sur les CGA prend en compte les innovations de la directive de l'UEMOA devant permettre aux CGA d'exercer également sous la forme de société de capitaux en plus de la forme d'association antérieurement prévue. De plus, ils pourront assister leurs adhérents ou clients, non seulement dans les domaines de la gestion et de la comptabilité, mais aussi en matière de fiscalité et du droit social.

Les autres innovations majeures du texte concernent la prévision de mesures incitatives

telles que le bénéfice de subventions aux CGA de forme associative, l'institution d'une marge de préférence au profit des adhérents dans les procédures de passation des marchés publics, la possibilité donnée aux personnes morales d'être adhérents ou clients sous certaines conditions et la création d'une structure au sein de l'administration des impôts chargée du suivi et de l'encadrement des CGA.



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

La balise du FCFA à l'ECO
Avec l'approbation du Parlement togolais le 29 juin dernier, le Togo a ratifié

l'accord de coopération entre les États membres de l'Umoa et la France daté du 21 décembre 2019 en Côte d'Ivoire. Il a été signé le retrait de tous les représentants français des organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'administration de la Bceao, Commission bancaire et Comité de politique monétaire).

La loi a pour objet de solliciter l'autorisation de la représentation nationale pour ratifier le nouvel accord qui vient remplacer l'Accord de coopération conclu le 4 décembre 1973 entre les gouvernements des États membres de l'Umoa et le gouvernement de la République française.

Le nouvel accord de coopération comprend un préambule et dix (10) articles répartis en cinq (5) titres. Le titre premier (article premier) est relatif aux définitions. Le titre II (articles 2 et 3) est dédié aux principes relatifs au rôle du Garant. Le titre III (articles 4 à 7) concerne les relations entre le Garant et l'Uemoa. Le titre IV (article 8) prévoit les dispositions applicables au titre de la prévention et de la gestion de crise. Le dernier titre (article 9 et 10) est consacré aux dispositions finales.

depuis le 4 décembre 1973. Il s'agit d'une avancée majeure réalisée dans l'intégration économique et monétaire des huit pays membres de l'Union monétaire Ouest africaine (Umoa), en mettant en place les bases de leur adhésion à l'Eco, projet de monnaie unique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

En effet, la création de la monnaie unique de la Cedeao est un des objectifs fondamentaux de cette Communauté, depuis sa création le 28 mai 1975. Son objectif est triple: améliorer les échanges entre les différents pays membres, renforcer la stabilité et la résilience des économies, puis impulser une croissance forte, durable et inclusive au niveau de la région.

« Substantiellement, trois décisions ont été prises à savoir : le changement du nom de la monnaie Franc CFA en Eco, lorsque les membres de l'Union intégreront la nouvelle zone Eco de la Cedeao ; l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la Bceao des ressources disponibles dans le compte

Ce nouvel accord est un profond réaménagement de l'accord de coopération monétaire qui a prévalu

; le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'Umoa



Yawa Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale

(Conseil d'administration de la Bceao, Commission bancaire et Comité de Politique monétaire) », a expliqué le ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya, présent à la plénière de juin 2023 dernier en qualité de commissaire du gouvernement.

Ainsi, la réforme en profondeur de l'accord de coopération monétaire liant les États membres de la zone à la France vise à permettre aux économies de l'Union de se préparer à l'Eco.

Plan budgétaire 2024-2026: les recettes budgétaires augmenteraient de 12,9%

Lors de sa sixième séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2023 tenue le 30 juin 2023, l'Assemblée nationale a examiné le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) pour la période 2024-2026. Ce document a été élaboré dans un contexte mondial marqué par un ralentissement économique et les conséquences de la crise russo-ukrainienne, ainsi que la montée des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays, ce qui pourrait avoir un impact important sur l'activité économique dans son ensemble.

La présentation du DPBEP 2024-2026 s'est concentrée sur plusieurs points, notamment l'évolution de l'activité économique, la situation des finances publiques,

les priorités et les choix stratégiques en matière budgétaire, la situation financière des organismes publics et l'analyse des risques budgétaires.

Sur le plan régional, l'Afrique subsaharienne a également connu un ralentissement économique, avec une croissance économique de 3,9% en 2022 contre 4,8% en 2021. Dans la Cedeao, le taux de croissance est passé de 4,4% en 2021 à 3,9% en 2022. Le Nigeria affiche une hausse de l'activité économique de 3,3% en 2022 contre 3,6% en 2021. Dans l'Uemoa, malgré le contexte de hausse des prix et des tensions géopolitiques internationales, la croissance économique de l'Union est estimée à 5,7% en 2022 contre 5,9% en 2021.

Les orientations et perspectives des finances publiques pour la période 2024-2026 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses macroéconomiques. Les recettes budgétaires augmenteraient de 12,9% par rapport à 2022, passant de 1 187,2 milliards en 2023 à 1 223,9 milliards en 2024, 1 298 milliards en 2025 et 1 429,3 milliards en 2026, représentant en moyenne 19,8% du PIB sur la période.

Les dépenses budgétaires atteindraient 1 497,1 milliards en 2024, 1 496,6 milliards en 2025 et 1 639 milliards en 2026,

représentant en moyenne 23,3% du PIB sur la période. Les charges de trésorerie, comprenant les amortissements de la dette intérieure et extérieure, représenteraient en moyenne 7,5% du PIB sur la période. Les ressources de trésorerie passeraient de 689,4 milliards à 714,3



Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique

milliards et 776,8 milliards pour les années 2024, 2025 et 2025, soit une hausse moyenne de 6,2% sur la période.

Selon Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances, l'économie togolaise se porte bien comparativement aux autres pays de la sous-région. L'analyse du DPBEP 2024-2026 indique un taux de croissance moyen de 6,9%.

Économie numérique : le Togo à l'Union africaine des télécommunications

Le Togo a franchi une étape majeure dans le domaine

numérique avec l'adhésion à l'Union africaine des télécommunications, adoptée le 30 juin dernier par les parlementaires togolais. L'Union africaine des télécommunications (UAT), créée le 07 décembre 1999 au Cap en Afrique du Sud, joue un rôle majeur dans la défense des intérêts des États africains au sein des instances de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Jusqu'à présent, le Togo avait le statut d'État observateur au sein de l'UAT, ce qui limitait sa capacité à influencer les décisions importantes concernant le pays.

Présente à la plénière de juin 2023 Cina Lawson, ministre de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, a salué l'adoption de ce projet de loi qui ouvre la voie à l'adhésion du Togo à l'UAT, ce qui permettra au pays de devenir membre à part entière. « En adhérant à l'UAT, le Togo quitte le statut d'observateur pour devenir un membre à part

Togo pourra contribuer activement aux décisions clés et aux politiques qui façonneront l'avenir des télécommunications dans le pays. Elle offrira également au Togo la possibilité de solliciter des postes au sein de l'UAT et de l'UIT, et de veiller au respect des règles relatives à la diffusion des émissions radiophoniques des autres pays sur le territoire togolais.

« L'Assemblée nationale remercie le gouvernement pour sa participation active au débat de ce jour (30 juin 2023) et exprime toute son admiration au président de la République, son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa vision et ses actions tangibles au profit de l'amélioration du quotidien de chaque fille et chaque fils de notre pays », a exprimé Yawa Tsègan.

L'adhésion du Togo à l'Union africaine des télécommunications ouvre également la voie à une

coopération accrue avec d'autres pays africains, permettant des échanges d'expertise et de bonnes pratiques pour promouvoir le développement durable du secteur des télécommunications sur le continent. Le pays se positionne désormais comme un acteur clé dans le domaine des télécommunications en Afrique, prêt à exploiter pleinement les avantages de la connectivité et de l'innovation technologique pour stimuler le développement économique et social.

entière, ce qui lui donne le droit de solliciter le soutien de l'organisation pour faire valoir ses positions ou défendre ses intérêts au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le Togo rejoint ainsi la communauté des États partageant notre vision d'un continent connecté, prospère et inclusif », a indiqué Cina Lawson. Cette adhésion marque une étape significative pour le Togo, qui renforce ainsi son influence numérique sur la scène régionale et internationale. En ayant une voix forte au sein de l'UAT et de l'UIT, le

Attipoe Edem Kodjo

COPIE

**DENONCIATION DE PROTET DE BILLET A ORDRE IMPAYE
AVEC COMMANDEMENT DE PAYER**

Le jeudi vingt-trois (23) novembre à 09 heures 05 minutes
A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f. Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Monsieur KASSA SANI, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Agoè non loin de l'école Pava Rama, Tél : 90 87 27 75 où étant et parlant à : *Le numéro est non accessible et faute d'adresse précise, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'immeuble qui se trouve au Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'adresse dans le Journal Togo. Nous nous servons de l'article 57 du Code de Procédure Civile et de l'article 142 du Code de Commerce en ce qui concerne la Grande Instance de Lomé.*
Monsieur KASSA TRAORE, Coordonateur demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoè Tél : 90 17 25 25 où étant et parlant à :

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

Copie du « Protêt faute de paiement » en date du 14 septembre 2023.

La présente signification est faite à toutes fins que de droit :

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à **Monsieur KASSA SANI et Monsieur KASSA TRAORE de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :**

- Montant billet à ordre impayé.....2.164.480 F CFA
- Frais de recouvrement (15%).....324.672 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement.....75.000 F CFA
- Coût du présent exploit.....30.000 F CFA
- TVA.....18%.....77.340 F CFA

SOIT AU TOTAL2.671.494 F CFA

Leur déclarant que faute par eux de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT,**

Nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.

L'HUISSIER
[Signature]

ORIGINAL

**PROTET A UN BILLET A ORDRE
(COPIE DU TITRE)**

Le jeudi vingt-trois (23) novembre 2023 à 09 heures 05 minutes
A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f. Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Monsieur KASSA SANI, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Agoè non loin de l'école Pava Rama, Tél : 90 87 27 75 où étant et parlant à : *Le numéro est non accessible et faute d'adresse précise, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'immeuble qui se trouve au Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'adresse dans le Journal Togo. Nous nous servons de l'article 57 du Code de Procédure Civile et de l'article 142 du Code de Commerce en ce qui concerne la Grande Instance de Lomé.*
Monsieur KASSA TRAORE, Coordonateur demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoè Tél : 90 17 25 25 où étant et parlant à :

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

Copie du « Protêt faute de paiement » en date du 14 septembre 2023.

La présente signification est faite à toutes fins que de droit :

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à **Monsieur KASSA SANI et Monsieur KASSA TRAORE de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :**

- Montant billet à ordre impayé.....2.164.480 F CFA
- Frais de recouvrement (15%).....324.672 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement.....75.000 F CFA
- Coût du présent exploit.....30.000 F CFA
- TVA.....18%.....77.340 F CFA

SOIT AU TOTAL2.671.494 F CFA

Leur déclarant que faute par eux de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT,**

Nous leur avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.

L'HUISSIER
[Signature]

FAISONS SOMMATION A :

La **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f. Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG/CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, où étant en ses bureaux à ...heures ...minutes et parlant à : *La personne de Mme TESSANDAN Flavelle, la Responsable du Département Juridique ainsi déclaré qui a reçu copie et visé l'original.*

De immédiatement, payer à notre requérante entre les mains de nous susdit Huissier et soussigné, porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et valable quittance :

- 1- La somme de (Montant Billet à Ordre)2.164.480 F CFA
- 2- Coût du présent exploit.....75.000 F CFA

SOIT AU TOTAL..... 2.239.480 F CFA

CE A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU

Réponse qu'elle a signée *[Signature]*

Devant sa réponse, nous avons protesté du défaut de paiement de la somme de deux millions deux cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt (2.239.480) francs CFA et laissé copie au répondant tant du billet à ordre sus indiqué que celle du présent exploit dont le coût est de : **75.000 F CFA**.

Visa N°.....
Lomé, le 27 NOV 2023.....

L'HUISSIER
[Signature]

LE GREFFIER EN CHEF
[Signature]
M^e Kossi AYATE

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Lomé le 27-11-2023
M^e Doria Amayo KPONYO
L'HUISSIER DE JUSTICE
LOME TOGO
[Signature]

Journée de la Chine

Un palier pour l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Lomé

Pour promouvoir la culture chinoise et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Lomé, l'ambassade de Chine au Togo et l'Université de Lomé ont organisé une Journée de la Chine. L'événement a eu lieu le vendredi 24 novembre dernier à l'Institut Confucius de l'Université de Lomé.



Lancement de la Journée de la Chine, ce 24 novembre 2023, à l'Institut Confucius de l'Université de Lomé

La Journée de la Chine a été marquée par une cérémonie de lancement, présidée par l'ambassadeur de Chine au Togo, Chao Weidong et le président de l'université de Lomé, le professeur Adama Kpodar. Pour le diplomate chinois, cette journée a une double vocation. Elle vise à faire découvrir la culture chinoise afin de promouvoir les échanges culturels entre la Chine et le Togo, mais aussi à faciliter les

contacts entre des talents togolais et des entreprises chinoises. « De nos jours, le monde fait face à de multiples défis. Et le destin de tous les peuples est étroitement lié. L'échange, l'interaction, la coexistence, et la compréhension entre les civilisations jouent un rôle crucial pour la paix et le développement de notre planète, pour l'avancement et la modernisation de la société humaine », a-t-il ajouté.

Le président de l'Université de Lomé, Prof. Adama Mawulé Kpodar, a indiqué que l'organisation d'une journée d'activités avait pour objectif de donner un "sens concret à la coopération" qui lie l'Université de Lomé et la Chine. Abondant dans le même sens, la deuxième vice-présidente de l'Université de Lomé, Prof. Kafui Kpégba, a estimé que « la Journée de la Chine consiste à

inviter les entreprises chinoises au Togo à venir rencontrer les étudiants de l'Université de Lomé pour leur présenter autant leur entreprise que leur besoin en matière d'emploi. Donc après le lancement de la Journée, il y aura des séances d'interviews des entreprises avec nos étudiants et plusieurs d'entre eux, environ une centaine sera reçue dans ces différentes entreprises. Donc, l'idée est de promouvoir l'emploi de nos étudiants par les entreprises chinoises basées au Togo, mais aussi promouvoir la culture chinoise au Togo. Cette culture qui regorge d'énormément de valeurs à partager avec les étudiants et le peuple togolais en général ».

Dix-sept entreprises chinoises de différents domaines notamment l'industrie agro-alimentaire, l'agriculture, le génie civil, les services, l'import-export et autres, ont participé au salon de l'emploi. Environ 90 opportunités d'embauche de manager, d'interprètes, de comptables et d'assistants seront décrochées.

Pour Dr Maman Tachiwou Aboudou, directeur de l'Institut Confucius, cette Journée « est une porte pour les étudiants de trouver des postes

dans les entreprises, non seulement au Togo mais aussi dans la sous-région. Elle va également permettre aux étudiants de s'expatrier pour continuer leurs études en Chine ». S'agissant de l'importance de la langue chinoise, Dr Maman Tachiwou Aboudou relève que beaucoup d'étudiants ne finissent pas leur cursus. La raison est toute simple. « Après un an ou un an et demi de cours, les étudiants trouvent du travail. Donc le chinois est un atout favorable pour leur insertion », a indiqué le directeur de l'institut. Kolani Evrarde, étudiante au niveau 3 à l'Institut Confucius, se réjouit de cette initiative. « La langue chinoise est très intéressante et c'est un grand atout d'apprendre le chinois. Cette Journée est pour moi, l'occasion de trouver un emploi à temps partiel ».

Puissance économique mondiale, la Chine présente de nombreux atouts pour les jeunes et en particulier pour les étudiants. Avec une posture culturelle fondée sur une philosophie universaliste, confucéenne et taoïste, la Chine veut partager ses valeurs, ses disciplines, son respect, sa dignité et son moral avec le monde en allant vers les autres pays.

Edy Alley

Tribunal militaire

Une célérité à imiter par les tribunaux civils

Au Togo, le procès de l'assassinat du colonel Bitala Madjoulba a tenu en haleine le pays de la dernière semaine du mois d'octobre aux premiers jours de novembre. En deux semaines, le tribunal militaire a bouclé ce procès malgré les enjeux. Une leçon pour les tribunaux civils tristement célèbres pour leur lenteur.

La lenteur est l'un des maux de la justice togolaise. Malgré certaines réformes, la situation persiste. En août 2021, lors d'une conférence de presse à Lomé, Abdoulaye Yaya, président de la Cour suprême du Togo, a pointé du doigt la lenteur qui, selon lui, « annihile tout effort » de modernisation de la justice dont les rapports avec les justiciables se caractérisent par l'effroi, le doute et le discrédit. D'après le constat dressé

par ce magistrat, la lenteur excessive est l'un des principaux vices que traîne la justice togolaise.

Cette lenteur serait également l'une des explications à la surpopulation carcérale. Selon la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), le taux de détention provisoire est de 63% par rapport à la population carcérale globale. La lenteur administrative en est la cause. Pour l'institution, la détention provisoire de longue durée est une anomalie. En effet, des détenus restent des mois ou des années en prison sans avoir été jugés.

Pour la CNDH, il y a nécessité à accélérer l'instruction. « La problématique c'est que les accusés doivent bénéficier d'une célérité

de justice. Très tôt, on doit pouvoir vous dire ce qu'on vous reproche et vous devez être jugé rapidement. Si la justice n'a rien à vous reprocher, alors vous êtes libéré », a expliqué Sanvee Lionel, vice-président de la CNDH.

La leçon du tribunal militaire

« Nous n'avons pas le droit de décevoir les plus hautes autorités, nous n'avons pas le droit de détruire la vision du chef de l'État qui veut que notre pays soit un État de droit fort et respectueux des règles. Nous avons à contribuer à bâtir notre justice et aujourd'hui c'est la justice militaire qui va aider encore à relever le visage de notre justice », avait déclaré Pius Agbetomey, ministre de la Justice lors du lancement

des activités du tribunal militaire le 09 octobre à Lomé. Un message reçu par les différents acteurs, en premier lieu les magistrats militaires qui ont fait rentrer ce procès dans l'histoire du pays avec une célérité remarquable.

Ouvert le 23 octobre, le procès du meurtre du colonel Bitala Madjoulba, ex-commandant du premier bataillon d'intervention rapide (BIR), dont le corps a été retrouvé sans vie dans la nuit du 3 au 4 mai 2020, a été placé sous une surveillance étroite avec des forces de sécurité déployées dans tout le périmètre du palais de justice de Lomé. En deux semaines d'audience, le verdict a été livré.

La soldate de 1ère classe Akouna Lelatou est condamnée à 5 ans de

réclusion, le commandant Bouwè Balakiyém à 5 ans de réclusion criminelle avec destitution de sa qualité militaire. Le caporal-chef Songuine est condamné à 15 ans de réclusion avec destitution de qualité militaire. Ali est condamné à 15 ans de réclusion criminelle. Le général Abalo Kadhanga, poursuivi pour complicité d'assassinat, complicité d'entrave au bon fonctionnement de la justice et complot contre la sécurité intérieure de l'Etat, est condamné à 20 ans de réclusion avec destitution de sa qualité de militaire.

Des populations espèrent que la leçon délivrée par la justice militaire a été reçue par les tribunaux civils. Vivement que les tribunaux civils suivent l'exemple.

R. Zakari

Terrorisme

Un colloque international recherche des solutions à Lomé

Un colloque scientifique international a été ouvert le samedi 25 novembre 2023 à Lomé par le président de l'université de Lomé, le professeur Adama Kpodar. Il portait sur l'épineux problème de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique, notamment dans la sous-région ouest africaine.

Le colloque est organisé par l'Institut d'études stratégiques (IES) de l'université de Lomé. Cette manifestation scientifique a pour ambition de scruter à partir de réflexions endogènes, la réalité de la diffusion de l'extrémisme violent et du terrorisme du Sahel vers les Etats côtiers. « L'IES, qui aujourd'hui est une réalité dans notre pays, a été mis en place afin d'accompagner les efforts de l'exécutif dans la recherche de solutions à des problèmes que nous considérons comme étant structurels, et qui nécessitent des réactions de convergence au niveau de notre région ouest africaine », a déclaré le Dr Gada Folly, Ekue directeur

de l'IES.

Le Dr Ekue a salué l'ancien président de l'université de Lomé, le professeur Dodzi Komla Kokoroko et l'actuel président de l'université de Lomé, le professeur Adama Kpodar, pour le rôle qu'ils ont joué dans l'essor de l'IES. Il n'a pas oublié les enseignants chercheurs qui sont dans les laboratoires de l'IES.

« C'est avec honneur et satisfaction que je prends la parole devant vous en cette occasion solennelle pour ouvrir officiellement nos travaux. La sous-région ouest africaine est confrontée à des problèmes de sécurité collective et d'instabilité institutionnelle dus à la montée en puissance des actes de



Photo de famille des officiels et participants

terrorisme et d'extrémisme violent, phénomènes qui naguère étaient étrangers à l'Afrique subsaharienne. Nos Etats sont en crise. Ce constat amer nous interpelle, et doit nous interpeller à plus d'un titre. Les recommandations qui sortiront de ce colloque constitueront une référence pour la sous-région en matière de lutte contre le terrorisme », a indiqué le professeur

Adama Kpodar.

L'IES veut aider à lutter contre les fléaux sécuritaires en allant au-delà de la stratégie militaire, et en tenant compte des paramètres comme la santé, la démographie, la gestion du territoire, les relations internationales, les relations économiques et monétaires. Les représentants des pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte

d'Ivoire, le Bénin, le Ghana ainsi que des experts nationaux et internationaux ont pris part à ce colloque. Le colloque est soutenu par des partenaires comme le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), et la GIZ (Coopération allemande).

E. Dadzie

Fichier électoral

L'OIF remet les pendules à l'heure... !

Après la publication de l'audit du fichier électoral effectué par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'on a enregistré plusieurs réactions visant à accuser l'auteur de l'audit. Dans un communiqué publié le vendredi 24 novembre 2023 à Paris, l'OIF fait une mise au point.



Des électeurs devant des listes électorales (Image d'archives)

L'OIF affirme vouloir clarifier le travail qu'il a effectué dans le cadre de

l'audit du fichier électoral togolais qu'elle a réalisé en octobre 2023. L'OIF invite à

ne pas confondre son rôle dans ce contexte avec celui d'autres acteurs intervenant dans le processus électoral togolais.

Elle tient à rappeler que le mandat de sa mission d'expertise au Togo était circonscrit exclusivement à l'audit du fichier électoral et non à l'audit de l'ensemble des problématiques liées au processus électoral de manière générale.

« Un audit de fichier électoral n'étant qu'une étape parmi tant d'autres de ce processus, l'OIF ne saurait être tenue pour

responsable de défaillances relevées lors de la période d'inscription des électeurs », précise le communiqué.

C'est à travers une lettre du ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation, et du Développement des territoires du 5 juin 2023, que le gouvernement togolais a sollicité l'appui de l'OIF en vue de réaliser un audit du fichier électoral. « La demande précise que cet audit a été demandé à l'OIF, sur la base des recommandations formulées par les acteurs politiques et de la société civile togolaise, précisément, à l'issue du dialogue politique qui s'est déroulé en 2021 au sein de la Concertation nationale des

acteurs politiques (CNAP) », indique l'OIF. La Dynamique pour la majorité du peuple (DMP) n'est pas membre de la CNAP et non plus du Cadre permanent de concertation (CPC) qui lui a succédé. Ce regroupement n'a d'ailleurs aucune légitimité pour y siéger.

Il est normal qu'elle essaye d'embrouiller l'opinion publique. Et puis, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) est composée de représentants de l'opposition parlementaire et extra parlementaire. Pourquoi celles-ci ne gesticulent pas, et c'est une organisation sans légitimité populaire qui dérange tout le monde ?

TM

Aide aux nécessiteux

L'association Dar-As-Salam est venue en aide à plus de 2 700 Togolais en 5 ans

Le samedi 25 novembre dernier, l'Association Dar-As-Salam a célébré ses 5 ans d'actions sociales au Togo. C'était au cours d'une Assemblée générale qui a connu la présence des délégués de l'association basés dans presque toutes les grandes villes du Togo.

Pour les premiers responsables de l'association, cette Assemblée générale qui a pour thème : « Dar-As-Salam, 5 ans d'expérience et de nouveaux défis à

relever », était l'occasion de faire le bilan des actions qui ont été menées jusqu'ici et de se projeter dans l'avenir, fixer de nouveaux objectifs et définir les actions nécessaires à mettre en

œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

En 5 années d'existence, le bilan de l'association Dar-As-Salam est significatif. Conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés,

Dar-As-Salam a offert des vivres à des familles démunies pendant les mois de Ramadan, de 2019 à 2023. Au cours de ces 5 dernières années, elle a également offert des bœufs à de nombreuses familles pour le sacrifice du mois de la Tabaski. En gros, l'association note à peu près 2700 bénéficiaires de ses divers dons. Chaque année, Dar-As-Salam organise aussi le Maouloud (célébration de

la naissance du prophète Mohammed) au Togo.

Cette année, elle a célébré le Maouloud dans la nuit du mardi 26 au petit matin du mercredi 27 septembre 2023. C'était la troisième édition du Maouloud qu'a organisée l'association. Elle a été marquée par des prières, la récitation du saint coran, les discours des autorités politiques et religieuses etc.

Rachid Zakari



CORIS MONEY
Simple et cool !

PAYEZ VOS FRAIS UNIVERSITAIRES VIA CORIS MONEY

LA **SOLUTION**
DE **PAIEMENT**
MOBILE



ONY Credit

Disponible gratuitement sur



CENTRE D'APPEL : 8283

SIMPLE & COOL

par  **CORIS BANK**